



VILLE de RODEZ

Rodez, le 24 juin 2015

Monsieur Matthieu LEBRUN
Conseiller Municipal

Objet : Crèches

Monsieur le Conseiller Municipal,

Par courrier parvenu en Mairie le 22 juin 2015, vous sollicitez l'inscription d'une question relative aux modifications récentes des heures d'ouvertures des structures d'accueil collectif à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 26 juin.

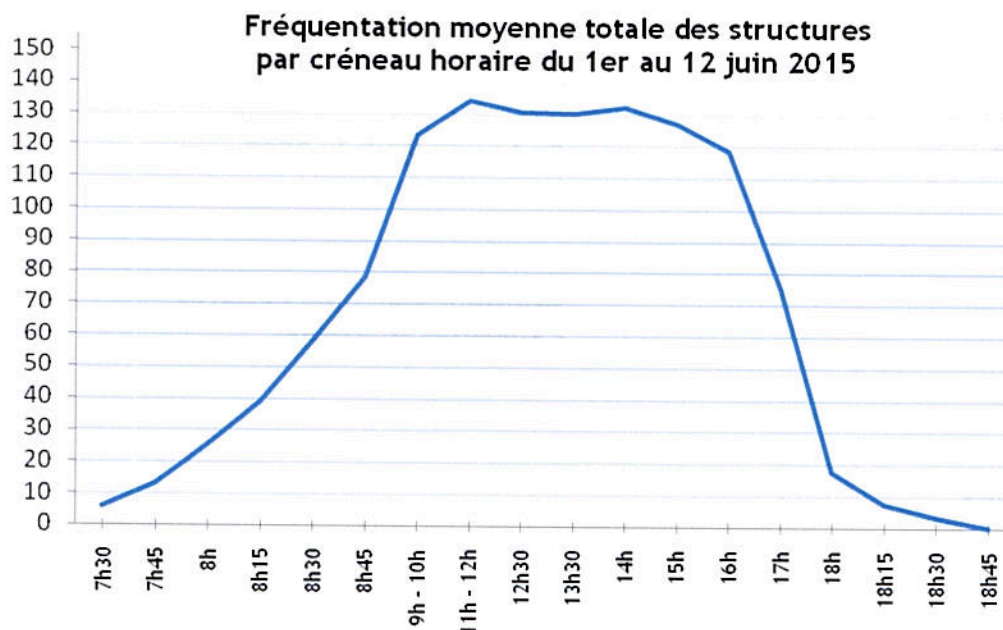
Je vous précise qu'il revient au Maire de fixer l'ordre du jour du Conseil Municipal. Pour le conseil du 26 juin, je vous ai fait parvenir l'ordre du jour, ainsi qu'à tous les conseillers municipaux, en date du 19 juin 2015 pour respecter le délai de convocation prévu par le code général des collectivités territoriales.

Pour motiver votre demande, vous « considérez comme inappropriée la décision de la majorité municipale de réduire l'amplitude d'ouverture des structures d'accueil collectif ». Je vous rappelle qu'il s'agit là d'une décision du Conseil municipal qui s'est exprimé librement le 27 avril dernier.

Vous estimez laconiquement que « l'absence de pièces factuelles relatives à la fréquentation des structures sur les horaires supprimés n'a pas permis un débat éclairé sur le sujet ». Permettez-moi de vous répondre qu'au contraire la délibération contenait les éléments d'appréciation nécessaires, et qu'à votre demande de précisions complémentaires, il vous a été répondu en séance que la mesure ne concernait qu'un nombre très limité de familles.

Une fois de plus je vous précise que cette décision a fait l'objet d'un long travail d'élaboration et de préparation des services concernés et après consultation de la municipalité et de la commission « vie de la cité » nous avons décidé de retenir cette proposition.

Vous trouverez ci-après, la fréquentation moyenne totale des structures par créneau horaire du 1^{er} au 12 juin 2015 qui confirme pleinement les éléments développés par Madame la 1^{ère} adjointe lors du débat en Conseil Municipal en avril dernier et qui confirme sur une période récente les éléments qui nous ont servi à proposer cette délibération.



Vous conviendrez aisément que ce graphique est éloquent et confirme les éléments que nous vous avons fournis. Vous évoquez également les résultats d'un « sondage » que vous auriez réalisé.

Permettez-moi toutefois de m'interroger car votre « consultation participative » n'était ni plus ni moins qu'un tractage militant bien éloigné des valeurs d'une vraie démocratie participative.

En effet, vous avez tout simplement cherché à discréditer le travail fait par le personnel et les élus de la ville à partir de conférences de presse et sur la base d'un argumentaire totalement à charge. C'est-à-dire totalement partisan.

Vous auriez contacté 130 personnes pour leur demander de m'écrire. En réponse à votre campagne de sollicitation d'une semaine faite de dénigrement, j'ai reçu en tout et pour tout deux courriers d'usagers... non concernés par les modifications horaires. L'échec de votre démarche est total. Il s'explique par le fait que les 15 familles concernées avaient été reçues il y a déjà longtemps par les directrices des crèches pour des explications sur les nouveaux horaires, en toute transparence.

Vous tentez enfin, dans votre courrier, de dresser un tableau catastrophique d'une situation engendrant, je vous cite, « des difficultés d'organisation des familles notamment liées à l'articulation des temps de vie familiaux et professionnels ». Il s'agit d'une nouvelle contre-vérité car, d'une part, ces adaptations concernent seulement 15 des 420 familles qui amènent tous les matins leurs tout-petits dans nos crèches publiques, et d'autre part parce que chaque famille trouvera un service adapté puisque nous maintenons un service ouvert de 7 h 30 à 19 h 00 en accueil familial et 7 h 45 à 18 h 30 en accueil collectif.

Je vous rappelle que cette adaptation répond aux préconisations de la Cour des Comptes qui, dans son rapport de 2013 sur l'accueil des enfants de moins de trois ans en France, évoque comme levier utile « la mutualisation des équipes de personnels entre plusieurs établissements d'accueil (...) qui accroît la réactivité des gestionnaires à accueillir des enfants sur des créneaux disponibles ».

La vérité est simple : la bonne gestion et le bon sens nous invitent à adapter les horaires à la demande des familles, et dans le cas présent, les demandes sur ces créneaux sont très faibles.

Au nom de votre groupe, Mme Bonhomme a estimé, lors du dernier Conseil municipal, que notre action allait « contre l'émancipation de la femme ». Ces propos excessifs et agressifs sont outranciers car nous avons au contraire tout fait pour améliorer la situation du personnel fragilisé.

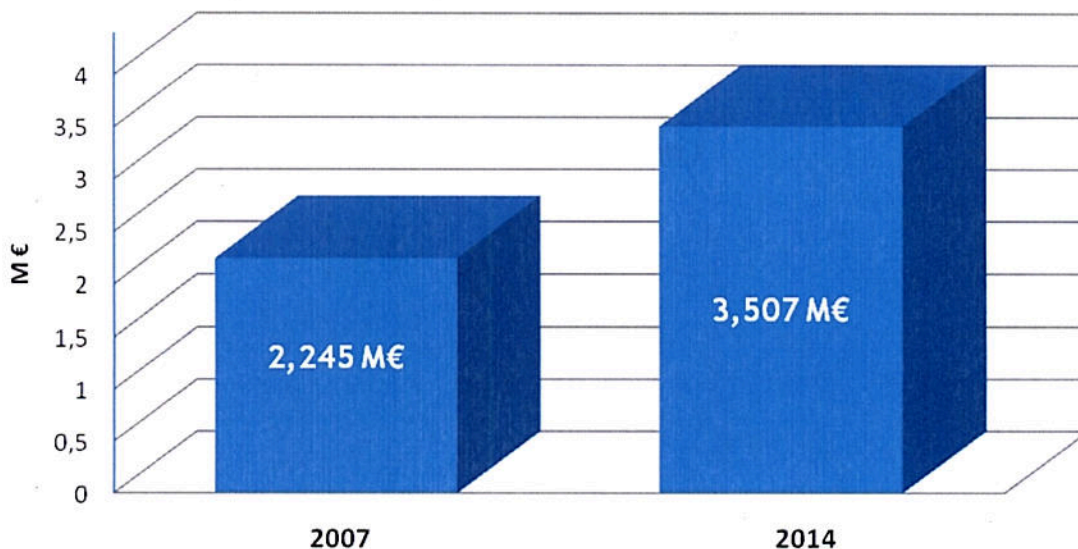
Nous sommes fiers d'avoir titularisé plus de 90 agents qui étaient en CDD, dont plusieurs dans ce service. Personnel exclusivement féminin qui était en contrat précaire dans tous les services de la Ville depuis de très nombreuses années.

Nous sommes fiers que l'ensemble du personnel des crèches, environ 100 agents souvent féminins et jeunes mamans, gagnent un quart d'heure le matin et le soir pour leur vie personnelle et familiale, plutôt que d'attendre à 7 h30 des enfants qui ne viendront pas ou, le soir, constater que les enfants sont déjà partis. Qui participe à l'émancipation de la femme : votre attitude ou la nôtre ?

Nous dénonçons votre façon de faire de la politique politicienne. Ce n'est pas une surprise pour les Ruthénois, parce que vous en avez fait une marque de fabrique, une « méthode ». Vous ouvrez une polémique sur la base d'éléments faux et vous jetez ensuite avec une extrême violence les élus en pâture. Ce n'est pas cela la démocratie.

Et s'il y a bien un domaine où votre stratégie de jeter la suspicion sur les élus ne marchera pas, c'est bien dans le domaine de la petite enfance. Nous avons mené depuis notre arrivée aux responsabilités une politique offensive qui s'est traduite par une augmentation de 56 % du budget consacré au service public de la petite enfance.

Budget service petite enfance 2007-2014: +56%



Pour renforcer la qualité de service, nous avons fortement augmenté le nombre de personnels affectés à ce service pour le bien-être des enfants. Nous avons sécurisé la situation professionnelle des agents autant que possible, et mené des opérations de formation, d'ailleurs soulignés par la Cour des Comptes en 2013 qui cite Rodez pour ses « actions de formation notamment en matière de gestes et postures destinées à prévenir l'absentéisme lié aux troubles musculo-squelettiques. »

Dans une période contrainte financièrement, nous avons fait le choix politique de financer un service public de la petite enfance de grande qualité tant pour le nombre de places proposées, que pour la nature de l'accueil.

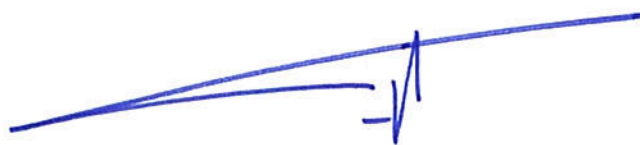
Des adaptations de bon sens sont nécessaires et nous les avons réalisées dans le respect d'un service public de qualité.

Vous avez choisi de jeter l'opprobre sur tout ce que les élus décident, vous avez choisi de rabaisser la politique à un niveau où nous ne vous suivrons pas.

La majorité travaille pour l'intérêt des Ruthénois et, ne vous en déplaise, les Ruthénois semblent très satisfaits de notre travail. C'est la seule motivation qui nous guide chaque jour dans notre action au service des Ruthénois.

En espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie de recevoir, Monsieur Lebrun, mes salutations respectueuses.

Le Maire

A handwritten signature in blue ink, consisting of a long horizontal stroke that curves slightly upwards at the end, followed by a vertical stroke and a small flourish.

Christian TEYSSEDE